

Référence : C.N.459.2023.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

JAPON : NOTIFICATION EN VERTU DE L'ALINÉA b) DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 22 ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 24 octobre 2023.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Gouvernement du Japon n'est actuellement pas en mesure d'accepter l'amendement à l'Annexe A adopté par décision SC-10/13 : inscription d'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS), ses sels et les composés apparentés, adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

Le 25 octobre 2023



¹ Voir notification dépositaire C.N.401.2022.TREATIES-XXVII.15 du 16 novembre 2022 (Amendement à l'annexe A).